

COMMISSION DEPARTEMENTALE DE CONSOMMATION DES ESPACES AGRICOLES DE LA SAVOIE



Présentation des travaux du groupe de travail "CDCEA"

En préambule, Aurélie ROY rappelle les objectifs du groupe de travail CDCEA et sa composition (**Chambre d'Agriculture, FDSEA, UFC Que choisir, FRAPNA, Conseil général, SCoT Arlysère et DDT**).

Les conclusions du groupe de travail, réuni les 26 septembre et 13 novembre 2012, sont ensuite présentées :

- Le préambule précise les objectifs et le fonctionnement de la CDCEA, et rappelle son champ de compétences.

- Le point 1 « Cibler les interventions » apporte des précisions sur les définitions des notions de base et permet de le partager. Il cadre également les interventions sur les projets de PLU dans le périmètre d'un SCOT approuvé.

La Chambre d'Agriculture souhaite une vigilance accrue sur les zones « à urbaniser » lors du passage de POS en PLU, ces zones pouvant être exploitées.

Lors de l'élaboration ou de la révision d'un PLU, ou carte communale, dans le contexte d'un SCOT, il est proposé d'anticiper, en alertant (DDT ou Chambre d'Agriculture) sur les projets qui présentent une dérive de la consommation d'espaces. La saisine devrait alors s'effectuer avant l'arrêt du projet.

La FDSEA demande la suppression de la notion de pourcentage de régression des terres agricoles car ce pourcentage n'est pas représentatif d'une commune à une autre et peut en pénaliser certaines. Cette demande, appuyée par Jean-François DUC, est acceptée.

- Le point 2 « Outils » fait un état sur les projets de courrier d'invitation aux élus pour l'examen de leur projet de PLU ou de carte communale, de cadre de rapport de présentation des PLU ou cartes communales aux membres de la CDCEA et des attendus de l'étude agricole et de la liste des critères permettant de hiérarchiser les terrains agricoles.

- Le point 3 « Pédagogie » recense quelques actions à développer pour les membres de la CDCEA afin de partager un langage et des outils et informe de l'action de communication développée sur le site de l'État en Savoie, relative à la mise en ligne des comptes-rendus et avis de la CDCEA.

La Chambre d'Agriculture demande une information régulière sur les effets des avis de la CDCEA sur les PLU et cartes communales approuvés.

Ces informations seront diffusées régulièrement aux membres de la commission.

Ensuite, Martine GIRARD présente les projets de courrier d'invitation ainsi que les rapports de présentation des PLU et cartes communales à l'attention des membres de la CDCEA.

Concernant les projets de courrier, la Chambre d'Agriculture souhaite qu'en introduction apparaisse l'objectif national de réduire le rythme de consommation d'espaces agricoles de 50% durant la prochaine décennie.

Concernant les projets de rapports de présentation, la Chambre d'Agriculture demande qu'au paragraphe 3.4, pour les surfaces consommées sur les espaces agricoles, soit précisé « également en zone U ». Cette demande est acceptée.

Les attendus de l'étude agricole dans le PLU et la liste des critères sont déclinés par Bénédicte BERNARDIN.

Jean-Pierre LESTOILLE interroge sur l'opportunité d'étendre le périmètre d'étude à l'échelle supra-communale.

L'étude agricole ne doit pas se résumer à un constat, mais doit développer les perspectives de développement de l'activité, des exploitations, c'est-à-dire une projection dans le temps.

Pour les attendus de l'étude agricole, le terme « Aides à l'agriculture » sera remplacé par « Surfaces contractualisées ». Il sera précisé, au paragraphe III.4 que la caractérisation des espaces s'effectue notamment sur la base de l'usage actuel.

Concernant les surfaces contractualisées, ce volet devrait être développé afin que les élus soient sensibilisés lors de la réduction de terres liées à ces aides par l'impact sur l'exploitant en cas de perte.

Dans la liste des critères, le critère agronomique est déplacé dans le paragraphe « Critères généraux ». Les autres filières sont complétées par l'arboriculture.

Aurélie ROY précise que la partie note de cadrage du porter à connaissance sera complétée par une information relative à l'accessibilité des données agricoles.

Pour illustrer le point 3 « Pédagogie », Sébastien ALCAIX présente une étude agricole réalisée par la Chambre d'Agriculture. Il précise que le diagnostic agricole ne tient pas compte du type, ni des logiques socio-économiques des filières.

Nota : les documents présentés en séance et modifiés en fonction des remarques des membres sont joints en annexe au présent compte-rendu.

Quelques informations « CDCEA »

✓ PLU arrêtés :

Les communes de Sainte Hélène du Lac et Le Bourget du Lac (dans le périmètre du SCOT Métropole Savoie) et Saint Martin La Porte (hors périmètre de SCOT) ont arrêté leur PLU.

Le projet de PLU de Sainte Hélène du Lac ne nécessite pas un examen en commission.

✓ Calendrier prévisionnel des prochaines commissions :

La commission prévoit de se réunir les vendredi, à partir de 9 heures 30, les :
pas de commission en mars

12 avril (examen des projets de PLU : Le Bourget du Lac et Saint Martin La Porte)

17 mai

14 juin

12 juillet

Une invitation et un ordre du jour confirmeront ces dates en fonction de l'actualité.

Chambéry, le 13 FEV 2013
Pour le préfet,
son représentant à la CDCEA,

Jean-Pierre LESTOILLE